

CIMES

PAROLE D'ADHÉRENT AVEC
LIONEL GAY
MAIRE DE BESSE/SUPER BESSE - PAGE 4

Infos

N°18 JANVIER-MARS 2013

D'UN MOT...



Sauver les vacances d'Avril !

Le calendrier des vacances scolaires est un mauvais coup pour nos stations. A ce stade, les vacances de printemps, positionnées de mi-avril à mi-mai, sont beaucoup trop tardives. Il est pourtant indispensable que les stations qui bénéficient d'un enneigement suffisant puissent accueillir la clientèle française pendant les vacances de printemps. L'enjeu pour nos territoires est très fort ! La motion adoptée lors de notre conseil d'administration de janvier propose de réduire de 7 à 6 semaines en moyenne la période de cours du début de l'année aux vacances d'hiver. Programmer les vacances d'hiver une semaine plus tôt, à une période où les enfants sont particulièrement fatigués, permet mécaniquement d'avancer les vacances de printemps d'une semaine. Chaque zone pourrait alors bénéficier d'au moins une semaine de vacances pendant le mois avril. Cette solution de compromis défend la vigueur de nos activités, dans le respect des rythmes des enfants. La ministre du Tourisme a récemment rappelé que son ministère serait consulté sur cette question. Dont acte ! Nous sommes néanmoins très mobilisés pour mener une action commune avec les associations d'élus concernées. Notre influence sera d'autant plus efficace que cette proposition aura également été relayée par les élus des stations.

■ Gilbert Blanc-Tailleur
Président de l'ANMSM



DSP

"Biens de retour" : un arrêt qui fera date !

L'arrêt du Conseil d'Etat du 21 décembre 2012 relatif aux délégations de service public (DSP) était très attendu car rendu en Assemblée plénière (CE, commune de Douai, n°342788).

Visant une concession de service public d'électricité, cet arrêt est remarquable à plus d'un titre et notamment car il pose huit considérants de principe rappelant les règles applicables aux concessions. En substance, il indique que la liberté contractuelle est encadrée et doit respecter ces principes fondamentaux. Il souligne que le régime des biens dits "de retour" prévoit, lorsqu'ils sont amortis, leur retour gratuit à la collectivité concédante au terme du contrat.

L'arrêt indique d'abord les conditions dans lesquelles délégants et délégataires disposent de ces biens, sous réserve de respecter les dispositions du CGPPP et du CGCT et de sauvegarder les droits du délégant au regard de la continuité du service public. Cette jurisprudence est intéressante en ce qu'elle précise clairement, pour la première fois, la méthode de valorisation de la part non amortie des "biens de retour" à la valeur nette comptable, à l'échéance normale ou en cas de résiliation

anticipée de la DSP. Elle souligne enfin que les parties ne peuvent pas convenir contractuellement de modalités dérogeant à ces principes fondamentaux.

Une position de "bon sens"

Depuis trois ans, l'ANMSM ne cesse de plaider pour une liberté contractuelle respectant les principes de la DSP ! L'enjeu est d'éviter que les collectivités support de stations ne s'épuisent financièrement à indemniser des "biens de retour" déjà amortis pour favoriser leur capacité à investir dans d'autres équipements structurants. Ses efforts n'ont pas été vains puisque cette position de "bon sens" est désormais confirmée par le Conseil d'Etat.

Si d'aucuns estiment encore que le régime des "biens de retour" obère la capacité d'investissement dans les remontées mécaniques, c'est inexact ... comme en témoignent ceux déjà prévus dans plusieurs stations. En revanche, les charges pesant sur les entreprises et l'augmentation exponentielle des équipements de remontées mécaniques, dont certains ont vu leur prix doubler en dix ans, ont probablement des conséquences sur le volume de ces investissements.

■ Le chiffre

90%

c'est la part de personnes interrogées qui souhaite que leur enfant parte en classe de découvertes, dont 60% déclarent préférer "des séjours à la montagne l'hiver pour une classe de neige" (source : sondage *OpinionWay* sur "les classes de découvertes" - janvier 2013)

■ Elle a dit



"L'accès aux vacances, ce n'est pas enfermer des bénéficiaires dans des offres choisies, mais élaborer ce système avec eux et d'après leurs envies" - Sylvia Pinel, ministre du Tourisme, lors d'un déplacement en Isère le 5 mars (source : *Le Figaro*) ; selon elle, 3 millions de 18-24 ans ne partent pas en vacances chaque année. Lors de ce déplacement, la ministre a annoncé le départ en vacances de 250 jeunes dans les stations de ski, dès ce mois de mars, dans le cadre d'une expérimentation visant à promouvoir "l'accès aux vacances pour tous".

© Patrick.Do-Dinh

Evènement - La deuxième édition de la Fête du Ski et de la Neige, à laquelle s'est associée la Fête de la Raquette, a rencontré un franc succès. Près de 80 stations de tous massifs ont accueilli, le 20 janvier dernier, l'évènement. La couverture médiatique a augmenté de 20%, l'audience de 30% - passant de 50 à 63 millions de lecteurs / auditeurs touchés - et l'équivalence publicitaire a doublé. Portée par France Montagnes, la manifestation prépare sa troisième édition en janvier prochain.

Initiative - Le Comité départemental de tourisme (CDT) de l'Isère et les stations de Chamrousse, des 2 Alpes et de L'Alpe-d'Huez expérimentent cet hiver un concept original : celui de séjour décalé qui ne débute pas un samedi. Objectif : s'adapter aux formats courts de fréquentation et désengorger les axes routiers. L'opération, baptisée "Skiez en décalé", concerne 2500 séjours et a créé le buzz dès les premières semaines. "Tout ce qui était à la vente en décembre a été commercialisé, indique Isabelle Pissard, du CDT. En outre, cela a



généralisé un flux conséquent de consultations sur Internet". Des stations ont depuis contacté le Comité pour rejoindre l'opération. La SNCF et des compagnies d'avion low cost ont également manifesté le souhait de s'y associer.

Forfaits - SkiWallet est un nouveau site Internet permettant d'acheter ou de recharger un forfait pour la station de son choix, à partir d'un mobile, une tablette ou un ordinateur. Les tarifs sont inférieurs ou égaux à ceux des forfaits achetés en station. Parmi les stations associées : Autrans, Chamrousse, Les 7 Laux, Méaudre. Développé par Alpine Lab, il se présente comme une solution "simple, intuitive et fluide" pour acheter son forfait. Le choix d'un forfait peut être partagé sur les réseaux sociaux. Skiwallet.com utilise les données neige de l'ANMSM pour informer sur l'enneigement et l'ouverture du domaine skiable des stations partenaires.

PAROLE DE PARTENAIRE

"Une bouffée d'air pur..."

Présentateur de France 2, Philippe Verdier évoque la popularité des bulletins météo - dont celui consacré à la neige

Depuis décembre, France 2 a changé sa présentation de la météo des neiges...

Oui, enfin les téléspectateurs voient la neige et la montagne ! Nous avons rompu avec la tradition des tableaux et cartes pour offrir une information qui soit une bouffée d'air pur.

Les images des stations sont la première information. Les données de l'ANMSM et de Météo-France donnent ensuite le nombre de pistes ouvertes, la qualité de la neige et le risque avalanche.

Pourquoi ces modifications ?

Le temps d'antenne est court : il faut aller droit au but. Les survols de cartes étaient obsolètes.

Les réactions sont-elles positives ?

Oui, en premier lieu dans les stations, notamment équipées de webcams. Les autres - par l'ANMSM - nous fournissent des photos. Cela fonctionne ! Le bulletin gagne en clarté.



Philippe Verdier : "Le bulletin neige attire autant de téléspectateurs que la météo générale soit 3 à 4 millions à 19h25".

Le public apprécie.

Qui regarde la météo ?

Entre 4 et 6,5 millions de personnes/jour. Elles sont déjà 1 million sur Télématin. La météo est donc plus qu'un rendez-vous du soir ! C'est "l'exposition" qui a fait un bond ces dernières années. Nos journalistes interviennent une centaine de fois/an dans les journaux.

Quand vous y ajoutez nos bulletins, soit 25 minutes/jour, c'est un programme fort. Avec le public, nos rapports sont chaleureux. Il semble prendre plaisir à venir vers nous. La météo est le lien social n°1.

La météo des neiges est-elle particulière ?

Ce programme attire autant de téléspectateurs que la météo générale soit 3 à 4 millions à 19h25. La majorité des gens ne vont pas à la montagne. Le défi est bien de les informer et de leur donner envie de partir en station.

QUESTION/RÉPONSE SUR LE RECOUVREMENT DE CRÉANCE

Comment recouvrer une créance issue d'une décision de tribunal favorable à sa commune ? En réponse à une question écrite n°03672 publiée au JO du Sénat du 13/12/2012, le ministre du Budget a précisé que le recouvrement d'une décision juridictionnelle exécutoire n'est possible qu'à condition que la décision détermine le montant de la créance ou que son montant résulte directement et sans ambiguïté de ladite décision.

Tel est le cas lorsqu'une collectivité ou un EPL bénéficie d'une décision condamnant un requérant à lui payer des frais irrépétibles sur la base de l'article L.761-1 du

CJA. Dans un tel cas, la décision constitue, conformément à l'article L.111-3 du CPPE, un titre exécutoire sur le fondement duquel peut être engagée une procédure d'exécution forcée.

Néanmoins, une telle décision ne présente pas les qualités requises pour constituer la pièce comptable et budgétaire que doit émettre un ordonnateur pour la prise en charge de cette recette au sein de son budget.

Aussi, l'ordonnateur émettra un titre de recettes avec, pour pièce justificative, la décision qui devra être transmise au comptable. Celui-ci engagera le recouvrement sur le fondement de la décision devenue définitive.



Huitième campagne pour la sécurité sur les pistes

Le Ministère des Sports et le ministère de l'Intérieur ont renouvelé, cet hiver, leur campagne de prévention des accidents sur les domaines skiables.

L'opération, qui connaît sa huitième édition, est soutenue par l'ANMSM. L'objectif est de sensibiliser les pratiquants aux règles de "bonne conduite". Message de l'année : "Pour garder le sourire, gardez le contrôle".

Il est décliné en conseils axés sur le comportement : "Sur les pistes, maîtrisez votre vitesse", "... ne vous arrêtez pas au milieu des pistes", "... prêtez attention aux autres", et relayé par 3000 affiches et 18000 mémentos envoyés aux DDCSPP. Des cart'coms et des bannières (téléchargeables sur www.sport.gouv.fr) complètent

le dispositif, ainsi qu'un Village Prévention qui, du 18 février au 12 mars, a fait étape dans une vingtaine de stations.

En complément, le ministère des Sports a associé RMC-BFM, partenaire de l'ANMSM, qui organise le "Sauvetage Tour" pour sensibiliser aux gestes qui sauvent et promouvoir l'installa-



Plusieurs messages retenus sur les deux campagnes dont : "Qui fait le malin, tombe dans le ravin" et "Pour garder le sourire, gardez le contrôle".



tion de défibrillateurs en stations.

La FNSSDS, présidée par André Plaisance, Maire de Saint-Martin de Belleville, a pris l'initiative d'une campagne complémentaire pour cibler les 15-30 ans. Messages retenus sur un ton beaucoup plus décalé : "Qui fait le malin, embrasse le sapin" et "Qui fait le malin, tombe dans le ravin".

FRANCE-MONTAGNES

La première expérience au ski pour les 16-25 ans

L'assaut des craintes et préjugés ! Promue par France Montagnes et à l'initiative de Domaines skiables de France et du Syndicat national des moniteurs de ski français, l'opération baptisée "French Skiss" a été présentée mi-janvier lors du salon professionnel Grand Ski.

Portée par 22 stations, elle consiste à proposer - hors vacances scolaires - aux jeunes qui ne savent pas skier, âgés de 16 à 25 ans, une offre spéciale. Pour 6 jours réservés d'un forfait de remontées mécaniques - qui donne un accès progressif au domaine et adapté aux jeunes adultes débutants - et de cours collectifs ESF, les 3 premiers jours sont offerts !

Il s'agit, indique France Montagnes, de "capter" une cible qui ne skie pas et pourrait ne jamais s'y mettre.



L'opération, qui a aussi impliqué le comité Rhône Alpes Tourisme, concerne les intermédiaires et distributeurs, chargés de proposer ce "bon plan" à leur clientèle jeune.

Les stations membres de l'ANMSM participant à l'opération : Arêches-Beaufort, Auron, Courchevel, Font-Romeu, Isola 2000, L'Alpe d'Huez, La Clusaz, Les Arcs, La Norma, La Tania, Les 2 Alpes, Les Menuires, Méribel, Orcières 1850, Risoul 1850, Saint-Lary Soulan, Serre-Chevalier Vallée, Val d'Allos, Val-Cenis, Val-Thorens.

ON-LINE

Adhésions - L'an dernier, la Communauté de Communes du Val d'Arly-Mont-Blanc (Savoie), qui compte six communes supports de quatre stations de ski, a rejoint l'ANMSM. La



station de Flumet / Saint-Nicolas la Chapelle, tout comme celles de Notre-Dame de Bellecombe et Crest-Voland/Cohennoz déjà membres depuis plusieurs années, est reliée au domaine de l'Espace Diamant, alors que La Giétaz est une porte d'entrée sur le domaine Evasion Mont-Blanc. Cette année, c'est la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (Vosges) qui adhère pour permettre à la station du Champ du Feu, sur la commune de Belmont, de bénéficier des actions de l'ANMSM. Ces collectivités portent à 99 le nombre de stations fédérées, dont les 3/4 comptent parmi les 100 premières stations françaises et représentent 89 % du CA des remontées mécaniques.

Marketing - Ski Montagne, l'application iPhone des stations adhérentes à l'ANMSM (gratuite), a été enrichie, modernisée mais également développée pour l'iPad. Elle permet d'accéder en temps réel à toutes informations utiles : descriptif de station, bulletin neige, ouverture du domaine skiable, webcams, événements et annuaire (commerces et services, restaurants, hébergements, activités et loisirs). Plus conviviale, cette nouvelle version de Ski montagne permet désormais à l'utilisateur de visualiser l'accès avec géolocalisation et d'être informé des dernières chutes de neige et des "bons plans" dans ses stations favorites. Téléchargée plus de 95.600 fois depuis fin décembre, Ski Montagne compte près de 22.000 nouveaux utilisateurs.

TENDANCES

Co'skier



La station des Ménuires s'est lancée dans l'aventure du "Co'lidays", qui consiste à organiser ses vacances avec des personnes rencontrées via les réseaux sociaux. L'initiative conjointe revient à la Société de remontées mécaniques, l'Office de tourisme (OT) et la Centrale de réservation. "A l'heure d'Internet, nous avons voulu prendre en compte les nouveaux comportements : partage, respect de l'environnement, recherche des bons plans" indique Régine Jay-Grillot, directrice de l'OT.

Co'lidays offre aux clients la possibilité de partager ce qui détermine un séjour, notamment l'accès à la station (co'voiturage), la glisse (co'ski) et l'hébergement (co'location) - dans une optique de convivialité ou d'optimisation de budget.

Jeunes et... séniors

Le bilan ? "Le co'ski suscite un bel engouement, certains appréciant d'élargir leur cercle d'amis ou de trouver un groupe affinitaire (par niveau de ski, entre jeunes, familles avec enfants...)" relève Régine Jay-Grillot.

Le co'voiturage fonctionne "de façon naturelle". "Il correspond à un vrai mode de comportement". La co'location se met en place "plus lentement". "Et contrairement à ce que l'on imaginait, elle touche jeunes et séniors !".

La station des Ménuires, qui fut l'une des premières à proposer l'"early booking", renouvellera cette opération la prochaine saison en améliorant certains points. Son site sera notamment "refondu" pour garantir un accès plus rapide aux services de Co'lidays.

PAROLE D'ADHÉRENT

Lionel Gay, Maire de Besse/Super Besse

Elu en septembre, Lionel Gay - qui a succédé à son père - partage son regard sur l'actualité de...

✳ ... **sa station** : "Super Besse - 14.000 lits dont 7.000 commerciaux - a réalisé un important programme d'équipements, fondé sur la neige de culture. Grâce à lui, nous ne sommes plus tributaires des chutes de neige. Il a engendré d'autres investissements, dont un télésiège 4 places ou un funitel (14 millions d'euros).

Cela a amené la création de lits supplémentaires.

Nous œuvrons dans

deux directions :

consolider l'offre de

loisirs et sportive pour

ceux qui ne skient pas

(50% de nos visiteurs) et développer notre notoriété.

Nous pensons aussi aux jeunes. Cet été, nous mettrons en place une des plus grandes tyroliennes de France. La station est labellisée Famille Plus depuis 2006, mais les 16-35 ans sont un révélateur de dynamisme. Je veille à l'équilibre entre le village médiéval qui attire des visiteurs été comme hiver, et la station, qui tire son économie. En saison, nous devenons une petite ville de 20.000 habitants".

✳ ... **son massif** : "La promotion du massif du Sancy est excellente. Elle répond à une construction politique qui a choisi de promouvoir non le bassin de vie mais le massif autour de la compétence Tourisme. Avec un office de tourisme com-



"Le massif du Sancy draine la moitié du tourisme en Puy-de-Dôme, qui représente lui-même 50% du tourisme d'Auvergne".

munautaire, nous avons une force de frappe. Cet office nous propulse à un niveau de notoriété et de services sans comparaison à ce qui était obtenu en divisant nos efforts. Mutualiser nous a fait passer du bénévolat à

l'expertise. Nous avons plusieurs préoccupations : la diversification des activités, l'extension des saisons, la densification de l'offre d'été et le développement d'un tourisme familial et de nature. Lorsque les axes sont définis au niveau communautaire, ces politiques sont déclinées station par station".

✳ ... **la montagne** : "Nous offrons en France un bel environnement ! Notre montagne a fait d'énormes efforts d'investissements et de promotion. Cette politique porte ses fruits. Les chiffres le montrent. Le retour sur investissement est élevé. Toutefois la montagne se trouve en zone rurale. Or, c'est une partie du territoire mal représentée sur le plan politique et institutionnel. Nous subissons en France la loi du nombre d'habitants. Or, nous savons que cela ne signifie rien. La superficie et le poids économique d'un territoire valent autant. Cela conduit à des aberrations. Notre représentation est sous-dimensionnée. C'est dommage au regard des enjeux que nous portons".

A VENIR

■ **14-17/03** : Echanges avec des élus et responsables de stations sur le thème du développement durable, en Scandinavie

■ **19/03** : Bureau de l'ANMSM, à Paris

■ **27/03** : 11ème Journée des coordinateurs locaux de la Charte de l'ANMSM en faveur du développement durable, à Lyon-Saint-Exupéry

■ **28/03** : Point d'étape sur la relance des classes de découvertes avec les acteurs de la montagne

■ **23-24/04** : Bureau et CA de l'ANMSM, à Paris

■ **6-7/06** : Séminaire des stations de montagne labellisées Famille Plus, en Auvergne

■ **12/06** : Assemblée générale de l'ANMSM, à Paris

■ **25-27/06** : Eductour Famille Plus, en Autriche



Cimes Infos est édité par l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne - 9 rue de Madrid- 75008 Paris - Tél. : 01 47 42 23 32
Directrice Générale : Christine Laymard - Comité de rédaction : Jean-Louis Le Bras, Laure Froissart, Olivier Rival, Tamara Mejias
Rédaction : Bruno Leprat - Réalisation : Roland Tchertoff
Email : bienvenue@stationsdemontagne.fr - Site de l'Association : www.anmsm.fr

Pourquoi avoir accueilli un Eductour ?

par *Danièle Gabriel-Robez,*
Maire de Lélex (Mont Jura)

" **Q**uand l'ANMSM m'a proposé de recevoir un Eductour, j'ai tout de suite accepté. Nous sommes une station de moyenne altitude, avec un centre qui peut recevoir des classes été comme hiver. Or ces classes sont moins nombreuses. Il en reste, mais il faut faire quelque chose pour enrayer leur déclin. Les enseignants de l'académie de Versailles que nous avons reçus étaient motivés, sont repartis enchantés avec - semble-t-il - le désir de revenir avec des enfants. C'est une expérience à renouveler.

Pourquoi les classes de neige sont-elles en déclin ? Il y a la motivation des enseignants qui doit être "regonflée". Les Eductours sont une voie. Il faut aussi nouer des accords avec la SNCF afin de réduire le coût du transport. Enfin les communes émettrices devraient mettre "la main à la poche". Les stations proposent déjà beaucoup, en termes d'animations ou de facilités. L'ANMSM a peut-être un travail de pédagogie à mener auprès des maires de grandes villes en particulier.

"J'attire l'attention sur les centres qui doivent, comme tous les établissements recevant du public (ERP), répondre aux réglementations sur l'accessibilité des personnes handicapées d'ici 2015. Beaucoup fermeront si la loi entre en vigueur de façon aveugle. Car comment développer une activité touristique, été comme hiver, quand on n'a pas les moyens de mettre ces bâtiments aux normes ? Je comprends la finalité du texte mais j'attends des pouvoirs publics qu'ils l'appliquent avec souplesse voire le réformement".

Chiffres clés

45 € : prix moyen d'une journée, hors coût de transport qui représente 30% du coût de la classe de découvertes

47% : réduction du nombre de nuitées dans le cadre des classes de découvertes, en Haute-Savoie entre 1994 et 2006

300 millions d'€ : chiffres d'affaires estimés des classes de découvertes

Source Conseil National du Tourisme

La relance des classes de découvertes

JEUNESSE

Les stations de l'ANMSM en cordée pour relancer les classes de découvertes

Eductours, webzine, ambassadeurs, relations institutionnelles...

L'ANMSM et ses stations multiplient les initiatives - dont un documentaire sur les classes de neige - pour relancer les classes de découvertes, en déclin d'un tiers sur la dernière décennie.

Pourquoi les Maires se mobilisent...

Pionnière en matière de classes de découvertes, la Montagne a toujours favorisé l'accueil des jeunes sur son territoire. Il y a 60 ans, c'est à la montagne que la première classe était organisée. Au fil des ans, les classes se sont diversifiées. Cependant, depuis une dizaine d'années, le nombre de départ en classes de découvertes diminue et la part des classes de neige est en forte régression. Selon le Conseil National du Tourisme, elle serait ainsi passée de 91% des classes de découvertes en 1971 à seulement 33% en 1995.

Des bienfaits éducatifs et pédagogiques reconnus

Or, ces classes sont une formule dont les bienfaits pour les élèves sont établis et reconnus. Elles leur offrent l'occasion d'appréhender un nouvel environnement pendant le temps scolaire. Elles favorisent l'acquisition de connaissances et contribuent vivement à l'apprentissage du "vivre ensemble".

Autant de bienfaits, dont l'intérêt et les objectifs sont développés dans la circulaire de 1999, qui souligne qu'en "favorisant le contact direct avec l'environnement naturel", les sorties scolaires contribuent à "donner du sens aux apprentissages".

Un groupe de travail, une dizaine d'orientations

Pour dynamiser l'organisation de ces classes, l'ANMSM a créé en 2010 un groupe de travail, présidé par Sylviane Grosset-Janin, Maire de Megève. Une première phase de concertation avec près de trente acteurs a permis de définir une dizaine de propositions soumises au Ministère de l'Éducation nationale. Objectif : "donner l'opportunité à chaque enfant de partir au moins 1 fois pendant sa scolarité en primaire". Parmi elles, l'application homogène et uniforme de la circulaire de 2005 dans toutes les directions académiques des services de l'éducation nationale (DASEN), l'intégration dans la formation d'enseignant d'un module sur les classes de décou-

vertes ou encore le suivi statistique de ces classes par le ministère de l'Éducation nationale.

Premier objectif : faire découvrir pour stimuler l'envie

Parallèlement à ses actions institutionnelles, l'ANMSM a pris plusieurs initiatives cet hiver :

C'est ainsi qu'elle a réalisé, en partenariat avec le SNMSF, un documentaire "Partir en classe de neige", diffusé le 16 janvier dernier et suivi d'une table-ronde sur "les classes de découvertes : quels bienfaits ?". A cette occasion, Roland Chastelier, sociologue, a analysé les résultats d'un sondage révélant que 9 parents sur 10 sont favorables à ce que leur enfant parte en classe de découvertes, dont 60 % privilégient la classe de neige !

Des Eductours ont été organisés en stations (Courchevel, La Bresse, Lélex et Saint Lary-Soulan), en partenariat avec la SNCF, pour faire découvrir à une quinzaine d'enseignants - qui n'ont jamais organisé de classe de neige - les potentialités offertes par les stations en terme d'accueil et d'hébergement, mais également d'activités et d'environnement montagnard susceptibles de nourrir le projet pédagogique.

L'ANMSM teste également cet hiver dans 7 stations (Courchevel, Gérardmer, La Bresse, Mont Jura, Morzine, Saint Lary-Soulan et Val-Cenis) la désignation d'un "ambassadeur", interlocuteur unique et privilégié des enseignants afin de faciliter l'organisation des classes de neige avant et pendant le séjour.

Afin d'apporter aux enseignants des éléments concrets d'information administrative ou pédagogique, l'ANMSM a également conclu un partenariat avec le Web-pédagogique, une communauté éducative en ligne, pour la création d'un webzine "Classes de neige", en ligne depuis fin janvier sur le webpédagogique.com.



Sylviane Grosset-Janin : "L'objectif est de donner l'opportunité à chaque enfant de partir au moins 1 fois pendant sa scolarité en primaire".

"Démminer et rassurer"

Jean-Christophe Berrard, directeur du service Economie-Tourisme à la mairie, a reçu à Courchevel "cinq institutrices d'Ile-de-France et de Lyon qui n'étaient jamais parties en classes de neige". Il décrit l'expérience, qui a duré "deux jours pleins : un samedi et un dimanche", et évoque son rôle d'"ambassadeur" : "J'ai senti que ces enseignantes étaient intéressées mais hésitantes : elles ne connaissaient ni le ski ni la station. C'est un frein pour emmener des enfants. Nous avons déminé les sujets et les avons rassurés. Elles ont pu tout voir : nos bus gratuits, le domaine, la patinoire, la fabrique de fromage, le patrimoine... Il s'agissait de leur donner des

repères. Elles sont parties enchantées, avec un vœu : revenir, après avoir lancé un projet et trouvé le financement. Comme "ambassadeur", je suis leur contact désormais sur place. Je facilite la préparation du séjour, le séjour et ses suites. Mais je ne me substitue à personne : je facilite les échanges, et réponds aux questions qui retardent l'élaboration d'un séjour. Dans les années 70, tout le monde partait en classe de neige. Là, pour des raisons de coût, de sécurité ou de complexité administrative, ces classes subissent un coup d'arrêt. Il était temps que les stations réagissent. Et ces Eductours, comme la désignation d'un ambassadeur en contact avec les enseignants, sont une solution".

PARTENARIAT

Carine Maffini, directrice des ventes Groupes à la SNCF

*** Pourquoi la SNCF a-t-elle accepté d'être partenaire de l'ANMSM pour les Eductours ?**

Quand nous analysons notre clientèle, nous voyons que les jeunes, les scolaires en particulier, représentent une forte part des groupes que nous transportons. Plus de 50% des personnes circulant en groupe sont des jeunes - et dans cette catégorie, nous incluons les classes de neige. Autre chiffre : les scolaires et leurs encadrants composent 40% de la clientèle groupes de la SNCF. Il était normal que nous appuyions l'initiative - originale - de l'ANMSM.

*** Quels services propose la SNCF aux enseignants qui partent en classes de découvertes ?**

J'en citerai trois : le service de bagages "porte à porte", qui soulage parents et enseignants. Tout est livré au centre de séjour. Même le matériel pédagogique, dans des malles spéciales. Nous proposons aussi des cars pour arriver ou partir du centre, en lien avec le train. Enfin la restauration "à bord", avec des plateaux repas, évite l'encombrement de nourriture dans les bagages.



Carine Maffini : "Quand nous analysons notre clientèle, nous voyons que les jeunes, les scolaires en particulier, représentent une forte part des groupes que nous transportons".

*** Sur quoi travaillez-vous pour faciliter ces classes ?**

Nous développons deux choses : les interventions de "cheminots" en milieu scolaire. Ils rappellent comment voyager, se comporter dans les gares, etc. Nous multiplions aussi les offres "clé en main" de séjours sur 2-3 jours, car le raccourcissement des séjours concerne aussi les scolaires. Ce peut être au Futuroscope, au Mont-Saint-Michel ou à Paris. En début d'année, notamment, cela soude une classe.

*** Sur quels sujets les enseignants ou élus sont-ils les plus critiques ?**

Il y a les trains de nuit que beaucoup souhaiteraient plus nombreux. Ils sécurisent les enseignants, car les enfants dorment, et coûtent moins cher que le TGV. J'entends aussi quelques remarques sur le coût des billets. Enfin, nous ne savons pas encore communiquer très en avance un tarif. Or pour établir le budget d'une telle classe, c'est utile - nous en sommes conscients.

"Il faut tenter l'aventure"

Alice Corvina, enseignante à l'école Politzer de Guyancourt, a participé à l'éductour à Lélex

*** Qu'avez-vous retenu de ce séjour ?**

La station est très agréable et surtout, adaptée à l'accueil de classe. Nous avons noté la facilité des déplacements de la gare au village ainsi que de la structure d'accueil aux pistes (moins de 10 mn à pied). Nous avons découvert les possibilités de ce type de séjour (ski, visite de musée, fromagerie, chiens de traîneau...). Tout cela permet de faire découvrir aux enfants non seulement une nouvelle discipline sportive mais aussi un nouvel environnement.

*** Avec quelle idée partiez-vous ?**

Nos élèves sont issus d'un milieu social défavorisé. Cela équivaut à un coût important pour leurs familles (combinaison, gants étanches, après skis...). Mais en y regardant de plus près, il existe des solutions : trocs, prêts, bourses... L'aspect dangereux du ski paraissait aussi un frein. Mais l'encadrement et l'infrastructure de la station nous ont rassurés.

*** Quel message adressez-vous à vos collègues ?**

Ce type de séjour paraît plus complexe à organiser qu'un séjour plus classique mais il n'en est rien ! Lélex est un bon endroit pour une première classe découverte : station pas trop grande, accueil excellent, pistes larges et propices aux débutants... En outre, les cours sont encadrés par des moniteurs de l'ESF : il n'est donc pas obligatoire de savoir skier - même s'il est possible de s'initier avec les élèves. Bref, il faut tenter l'aventure !

En savoir plus

Circulaire 99-136 du 21/9/1999. (BOHS n°7 du 23/9/1999)

Circulaire 2005-001 du 05/01/2005 (BO n°2 du 13/01/2005)

Rapport de Béatrice Pavy, député de la Sarthe, sur "La redynamisation des classes de découvertes" (2004)

Rapport du Conseil National du Tourisme sur "Les classes de découvertes : un enjeu économique pour le tourisme et un élément de cohésion sociale" (2008)